

COMMUNE DE FRANCHEVILLE

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ZONE D'ETUDE : LE BOURG

NOTE COMPLEMENTAIRE

Choix du Conseil Communautaire

➤ RAPPEL DE LA SITUATION :

En 2001, le zonage d'assainissement réalisé sur la commune de Francheville plaçait **le Bourg** en zone d'assainissement collectif.

A ce jour, aucuns travaux d'assainissement n'ont été réalisés. Après consultation, la mairie de Francheville n'a pas exprimé le souhait de maintenir ces projets sur son territoire.

Une mise à jour du zonage d'assainissement de la commune a donc été lancée afin de vérifier la pertinence du zonage initial et la nécessité de lancer une procédure de révision. Elle prend en compte les évolutions techniques, économiques et réglementaires en termes d'assainissement collectif et non collectif.

➤ SOLUTIONS ETUDIEES :

La mise à jour du zonage montre qu'aucune habitation de la commune ne présente de contrainte rendant la réalisation d'un assainissement individuel impossible.

Au vu de la répartition géographique des habitations et des hameaux, la mise en place d'un assainissement collectif est étudiée pour le Bourg uniquement.

SOLUTION A

- Création d'un réseau de collecte des eaux usées desservant **le Bourg**, soit 27 logements (exclus 5 logements excentrés), de deux postes de refoulement et d'une unité de traitement type filtres plantés de roseaux.
- Maintien du reste de la commune en assainissement non collectif : réhabilitation de 56 filières d'assainissement non collectif non conformes.

SOLUTION B

- Maintien de l'ensemble de la commune en assainissement non collectif (y compris le Bourg) : réhabilitation de 80 filières d'assainissement non collectif non conformes.

➤ CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après examen de l'étude de révision de zonage d'assainissement, la Communauté de Communes des Sources de l'Orne a décidé de modifier le zonage d'assainissement collectif de la commune de FRANCHEVILLE comme suit :

- Passage de l'intégralité du territoire communal en zone d'assainissement non collectif (solution B)

Ce choix a été validé lors du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2018 par la délibération N° 45/2018 présentée en annexe.



Sources de l'Orne
 communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 1^{ER} MARS 2018

Date de convocation :
 23 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le premier mars, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle communautaire d'Aunou-sur-Orne, sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
 44

Présents : MMES CARDEY Martine, CHOLLET Micheline, DAVOIS-MARICHAL Françoise, GUYOT Jeanine, LORITTE Valérie, MARGUERIE Sandrine, MESNEL Elisabeth, PUTG Reine-Marie, ROCHE Géraldine, MM. AVENEL Gaël, BAËLDE Jean-Pierre, BARRÉ Rémi, BELLOUIS François, BERNOU Christian, COUSIN Guy, DE STOPPELEIRE Xavier, FONTAINE Jean-Pierre, FORTIN Michel, GESLIN René, HOËZ Franck, HOUSSEMAINE Jean-Yves, JAUBLEAU Daniel, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Éric, LECLERC Jean, LECOEUR Henri, LERICHE Didier, LEVESQUE Michel, PERSEHAYE Jean-Claude, RICHARD Marc, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
 35

Nombre de votants :
 39

Excusés avec pouvoir : Mme CARTIER-HATREL Carmen (pouvoir donné à M. Gaël AVENEL), M. LECOCQ Jean-Claude (pouvoir donné à Mme DAVOIS-MARICHAL Françoise), M. DUVAL Rémy (pouvoir donné à M. BARRÉ Rémi), Mme PERREAUX Isabelle (pouvoir donné à M. HOUSSEMAINE Jean-Yves)

VOIX POUR :
 39

Secrétaire de séance : AVENEL Gaël

VOIX CONTRE :
 0

Objet : Validation du projet de révision du zonage d'assainissement sur la commune de Francheville (Le Bourg) et mise à l'enquête publique

ABSTENTIONS :
 0

VU la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992,

VU l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, compétente en matière d'assainissement collectif et non collectif

VU le zonage d'assainissement approuvé par la commune de FRANCHEVILLE en 2001 qui prévoyait un zonage en assainissement collectif du Bourg.

CONSIDERANT qu'à ce jour aucuns travaux d'assainissement n'ont été réalisés et que la commune ne souhaite pas maintenir ces projets sur son territoire,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le zonage d'assainissement sur l'ensemble de la commune en prenant en compte, entre autres, les évolutions techniques, économiques et réglementaires en termes d'assainissement collectif et non collectif

VU l'étude réalisée par le M. Karl DELOZIER,

VU l'avis de la Commission Environnement et en accord avec le Maire de Francheville,

Monsieur le Président propose de modifier le zonage d'assainissement de la commune de Francheville comme suit : Maintien de l'ensemble de la commune en assainissement non collectif, y compris le Bourg.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la révision du zonage d'assainissement de la commune de Francheville comme suit : Maintien de l'ensemble de la commune en assainissement non collectif, y compris le Bourg
- **MANDATE** le Président pour entreprendre les démarches nécessaires pour soumettre cette révision à enquête publique

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
réception en Préfecture
le
Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Affiché le 9 mars 2018
Pour extrait certifié conforme,
A Sées, le 9 mars 2018
Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

